



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 26 mars à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
20/03/2025

DATE D'AFFICHAGE
20/03/2025

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Marc LE LEIZOUR
Mme Chantal BOUYE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Patrick GUILLON	Mme Kimberley BARONI
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Christophe DELIERE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	Mme Muriel GERMAIN
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
M. Nicolas BRIGNONE	Mme Magali MANUOHALALO
Mme Cindy PRALONG	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Philippe BLAISE	M. Joseph BOANEMOA
Mme Naïa WATEOU	M. Emmanuel BERART
Mme Valérie LAROQUE	M. Bernard LAVANDIER
M. Christophe DELESSERT	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
M. Bruno CAPY	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Claude CHARLOT
Nombre de présents	: 40	Mme Laurie HUMUNI	Mme Veylma FALAE0
Nombre de votants (11 procurations)	: 51	Mme Françoise SUVE	M. Eric MELTESALE
		Mme Isabelle LAFLEUR	Mme Christine LE SAINT
		M. Luc BRUN	Mme Jeanne POELLABAUER
		Mme Charlotte THAI AWE	
		Mme Stéphanie PAIMAN	
		Mme Laurène CASSAGNE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-253

modifiant les conditions de la cession à titre onéreux d'une partie du lot communal n° 2 pie section VAL PLAISANCE au profit de la SARL ALIZES PROMOTIONS

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 26 mars 2025

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu le décret du 18 juin 1890 portant constitution du domaine communal,

Vu la délibération n° 2023-1229 du 13 septembre 2023 autorisant la cession à titre onéreux d'une partie du lot communal n° 2pie section VAL PLAISANCE au profit de la SARL SB1 (ALIZES PROMOTIONS),

Vu la délibération n° 2024-608 du 20 juin 2024, modifiant les conditions de la cession à titre onéreux d'une partie du lot communal n° 2pie section VAL PLAISANCE au profit de la SARL SB1 (ALIZES PROMOTIONS),

Vu le courrier de la SARL ALIZES PROMOTIONS du 17 février 2025,

Vu le plan annexé,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/9 du 7 mars 2025,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 12 mars 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} /

Le délai de dix mois prévu à l'article 3 de la délibération n° 2023-1229 du 13 septembre 2023, prorogé une première fois par délibération n° 2024-608 du 20 juin 2024, est à nouveau prorogé de douze mois à compter de la notification de la présente délibération.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie

électronique et notifiée à la SARL ALIZES PROMOTIONS.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20250326-8967-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 28 mars 2025

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 MARS 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 27 mars 2025

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

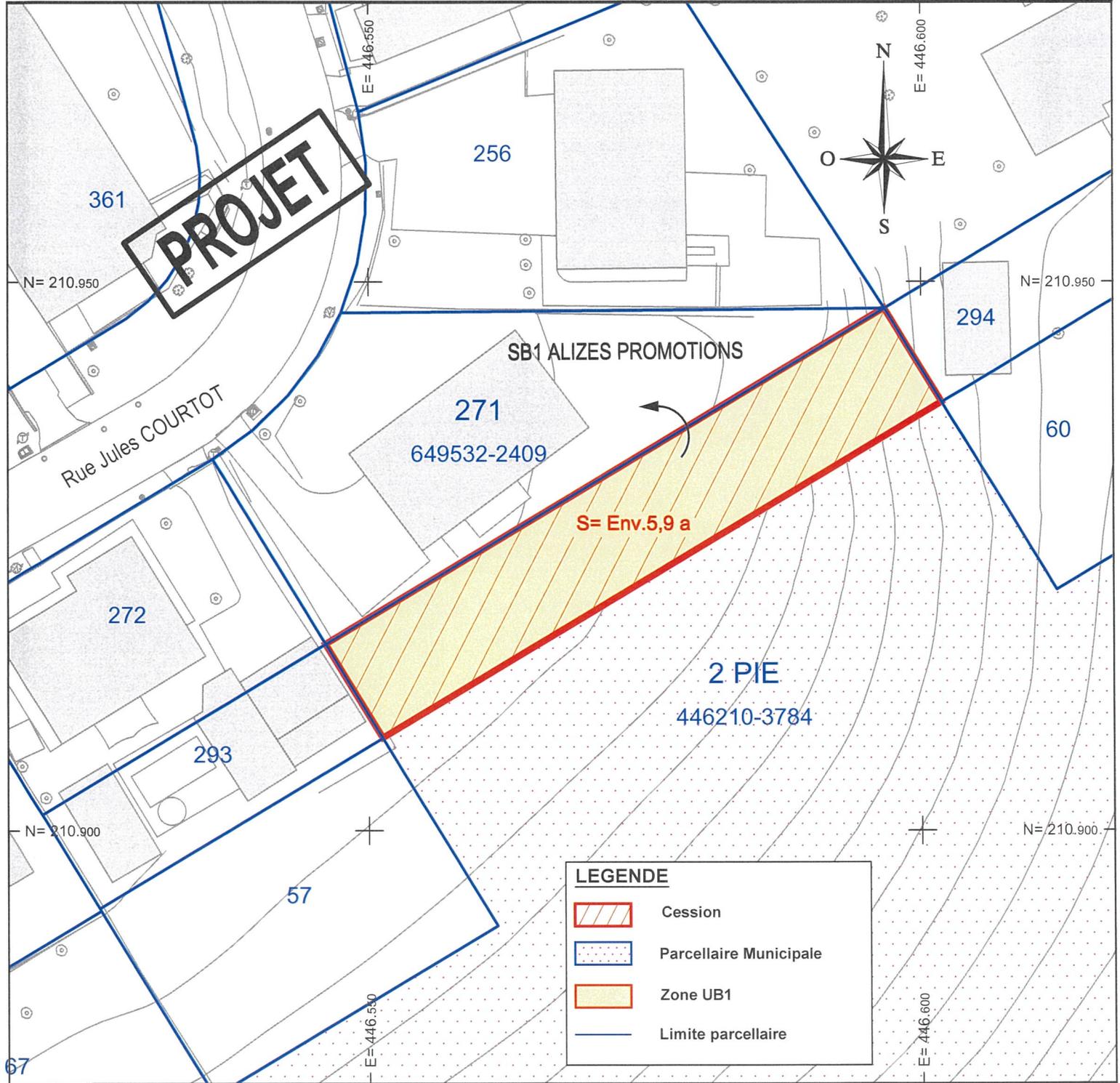
DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DU	1
- SARL ALIZES PROMOTIONS	1
- MISE EN LIGNE	1

Superficie : Env. 5.9 a

COMMUNE : NOUMEA
QUARTIER : VAL PLAISANCE

Provenance : Partie du lot 2pie (446210-3784)



ECHELLE : 1/500ème
DATE : 10/07/2023
REF : PL1285-014
Affaire suivie par : MOUNOUSSAMY K.
Dossier : IG1285_S2307049
Projection : Lambert NC
Système : RGNC 91-93

Plan parcellaire et d'état des lieux

Le chef du Service
de l'Information Géographique



Maire CLOBER